

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1245**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Marché subséquent travaux de plafonds suspendus et cloisons démontables pour la rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache suite à l'accord-cadre travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : plafonds suspendus, cloisons démontables - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1245**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Marché subséquent travaux de plafonds suspendus et cloisons démontables pour la rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache suite à l'accord-cadre travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : plafonds suspendus, cloisons démontables - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0474 en date du 1er décembre 2008, le Bureau a autorisé la signature de l'accord-cadre travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 3 : plafonds suspendus, cloisons démontables - attribué aux entreprises suivantes : groupement Botta/Rouveure, Matfor, Charbonnel, Creaflex.

L'objet de l'opération envisagé s'inscrit dans le contexte de la délibération n° 2009-0577 du conseil de Communauté en date du 9 mars 2009 relative au versement anticipé des attributions du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses réalisées en 2008. Il est prévu de travailler sur la liaison Carnot/SNCF par le niveau 2, liaison qui enregistre les plus forts flux piétonniers : environ 60 000 passages par jour.

L'opération est d'un montant estimatif de 3 755 000 € HT, soit 4 490 980 € TTC. Elle est composée de 6 lots :

- lot n° 1 : revêtements en pierres,
- lot n° 2 : carrelage,
- lot n° 3 : plafonds suspendus,
- lot n° 4 : peinture,
- lot n° 5 : serrurerie,
- lot n° 6 : vidéo projection.

Le présent rapport concerne le lot n° 3 : plafonds suspendus, cloisons démontables, lequel a pour objet la réfection des plafonds dans les zones de plus de 5 mètres de haut qui sont noircis. Utilisés comme lieu de cachettes dans les zones plus basses, ils ont été largement vandalisés. Les travaux comprennent la reprise des plafonds : 4 500 mètres carrés toutes hauteurs sont à refaire dont 3 000 mètres carrés situés à 7,50 mètres de hauteur.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par marché subséquent suite à l'accord-cadre n° 08A07 travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers - lot n° 3 : plafonds suspendus, cloisons démontables.

Conformément aux critères d'attribution prévus au contrat d'accord-cadre, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 19 octobre 2009, a classé première l'offre du groupement Botta/Rouveure/Marquez, jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 401 390,67 € HT, soit 480 063,24 € TTC tranche ferme et tranches conditionnelles incluses.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de plafonds suspendus et cloisons démontables - lot n° 3 : plafonds suspendus, cloisons démontables pour la rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement Botta/Rouveure/ Marquez pour un montant de 401 390,67 € HT, soit 480 063,24 € TTC tranche ferme et tranches conditionnelles comprises.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au titre de l'opération 1999, chapitre 23 immobilisation corporelle en cours - exercices 2009 et 2010 au budget principal, section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.